



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 30 juin 2025

Délibération n° DEL_2025_0102

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
mardi 24 juin 2025

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Isabelle DARDELET

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
04/07/2025

Ont donné procuration :

Madame Brigitte BENAT à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Celline GACON à Monsieur Fabien SURREL, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 21 H 35

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques - Ingénierie

Objet :	Dommages causés par l'activité du Centre Technique Municipal : remboursement de sinistres
----------------	---

Rapporteur : Ginette VINCENT

Dans le cadre de l'activité des agents Centre Technique Municipal, des dommages ont été causés à des véhicules de particuliers. Leur réparation étant inférieure à la franchise du contrat d'assurance dommages aux biens de la Ville, il est nécessaire de délibérer pour procéder à leur remboursement.

- 21 novembre 2024 : au cours de la tempête du 21 novembre, une barrière du C.T.M posée à
Délibération n° DEL_2025_0102 du lundi 30 juin 2025

proximité d'une place de stationnement, a été projetée sur le véhicule de Madame Yvette ALEXANDRE. Les réparations des dommages s'élève à 396 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de rembourser les frais de réparation des dégâts liés à l'activité du C.T.M à la MAAF ASSURANCES.

- 7 mai 2025 : les agents qui utilisaient un rotofil ont endommagé le pare-brise d'un véhicule en stationnement avenue Foch. Cette voiture immatriculée GY-773-LP appartient à Madame Esther MARTINEZ. Le devis de réparation de MONDIAL PARE BRISE s'élève à 687,26 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de rembourser les frais de réparation des dégâts liés à l'activité du C.T.M à MONDIAL PARE BRISE.

- 19 mai 2025 : les agents qui utilisaient un rotofil ont brisé la vitre avant droite d'un véhicule en stationnement rue de la Gazelle. Cette voiture immatriculée AF-221-AH appartient à Madame Fernanda FLANDIN. Le devis de réparation de FRANCE PARE BRISE s'élève à 687,26 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de rembourser les frais de réparation des dégâts liés à l'activité du C.T.M à FRANCE PARE BRISE.

- 10 juin 2025 : les agents qui désherbaient le trottoir de la rue de Vienne ont endommagé la vitre de lunette arrière d'un véhicule en stationnement. Cette voiture immatriculée AQ-522-YF appartient à Madame Charlotte NEWRATH. Le devis de réparation de MONDIAL PARE BRISE s'élève à 450,97 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de rembourser les frais de réparation des dégâts liés à l'activité du C.T.M à MONDIAL PARE BRISE.

- 10 juin 2025 : les agents qui désherbaient le trottoir de la rue de Vienne ont endommagé la vitre de porte avant gauche d'un véhicule en stationnement. Cette voiture immatriculée AA-828-SW appartient à Monsieur NAHOUNOU Eddi Noël. Le devis de réparation de MONDIAL PARE BRISE s'élève à 233,40 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de rembourser les frais de réparation des dégâts liés à l'activité du C.T.M à MONDIAL PARE BRISE.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 23/06/2025

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le remboursement des dommages causés dans le cadre de l'activité du Centre Technique Municipal sur les véhicules appartenant à Mesdames Yvette ALEXANDRE, Esther MARTINEZ, Fernanda FLANDIN et Charlotte NEWRATH et de Monsieur Eddi Noël NAHOUNOU,

- DÉCIDE les remboursements à l'assurance et aux garages :
 - MAAF ASSURANCE d'un montant de 396,00 € TTC pour le compte de Madame Yvette ALEXANDRE,
 - MONDIAL PARE BRISE d'un montant de 687,26 € TTC pour le compte de Madame Esther MARTINEZ,
 - FRANCE PARE BRISE d'un montant de 254,65 € TTC pour le compte de Madame Fernanda FLANDIN,
 - MONDIAL PARE BRISE d'un montant de 450,97 € TTC pour le compte de Madame Charlotte NEWRATH,
 - MONDIAL PARE BRISE d'un montant de 233,40 € TTC pour le compte de Monsieur Eddi Noël NAHOUNOU,

- INSCRIT au budget la somme de 2 022,28 € à l'article 65888 autres dépenses.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le



ID : 043-214301574-20250703-DEL_2025_0102-DE

Signé le 30 juin 2025,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 30 juin
2025